

ANNEE UNIVERSITAIRE 2024-2025

ADMISSION ET REINSCRIPTION A COMPTER DU 03/06/2024

Doctorants en 4^{ème} année ou plus : comment s'inscrire à l'INSA Lyon ?

IMPORTANT

Si vous soutenez votre thèse après le 31 août 2024, votre réinscription en 4ème année ou plus est OBLIGATOIRE pour la délivrance du diplôme.

Si vous soutenez avant le 31 décembre 2024, vous bénéficiez de l'exonération des droits de scolarité. De même, dans ce cas la demande de dérogation d'inscription en D4+ auprès de l'Etablissement est facultative.

L'inscription en Doctorat à l'INSA Lyon se déroule en 2 phases :

- <u>1ère phase</u>: **l'admission pédagogique** auprès département FEDORA à l'INSA Lyon, après avis de l'Ecole Doctorale via le logiciel « ADUM »
- <u>2^{ème} phase</u>: **l'inscription administrative** auprès de l'INSA Lyon (service de la scolarité : DAFORAE) via les plateformes ADUM et PEGASE.

Votre inscription sera terminée et validée seulement à la fin de ces 2 phases.

Phases préparatoires : Soumission du dossier par le doctorant puis proposition d'admission de votre Ecole Doctorale après avis des Directions de thèse et de Laboratoire (étape 1 à 4 d'ADUM)

- **Connectez-vous** à l'application ADUM en utilisant l'url https://adum.fr/index.pl?site=UDL, en sélectionnant ensuite comme établissement l'INSA Lyon et en utilisant vos identifiants de connexion.
- **Vérifiez sur le site de votre Ecole Doctorale** les éléments nécessaires pour l'inscription pédagogique, et le programme de formation à effectuer pendant votre Doctorat.
- Lorsque que vous avez complété tous les éléments nécessaires à votre inscription pédagogique, vous devez **soumettre votre demande** à l'Ecole Doctorale.
- L'application prévoit la **validation électronique** de votre dossier par le secrétariat de l'Ecole Doctorale, votre directeur de thèse, votre directeur de laboratoire, puis votre directeur d'Ecole Doctorale.

Vous pouvez suivre l'avancement de ces validations dans l'application ADUM en consultant votre dossier régulièrement, onglet « Suivi des inscriptions ».

1ère phase : Admission auprès de l'INSA Lyon (FEDORA) (étape 5 d'ADUM – étape établissement)

Lorsque votre dossier pédagogique arrive à l'étape 5/6, il est étudié par le département FEDORA qui vérifie que votre dossier est complet et recevable. Il prononce l'admissibilité avant que votre inscription ne soit finalisée par la Direction Administrative de la Formation et de l'Accompagnement des Elèves (DAFORAE).

Nous vous rappelons qu'il est de votre responsabilité de vérifier l'avancement de votre dossier sur l'application ADUM.



Liste des documents à télécharger dans ADUM afin que votre dossier administratif soit considéré comme complet et recevable :

Dans l'onglet « Financements » :

☐ Un justificatif de financement ne vous est pas demandé par l'établissement à compter de la D4, mais vous devez vérifier sur le site de votre Ecole Doctorale vos obligations en termes de financement.

Dans l'onglet « Documents complémentaires » :

☐ Attestation de responsabilité civile

Il s'agit d'une assurance qui couvre un dommage causé à une autre personne. Elle peut être souscrite auprès d'une assurance privée.

☐ Formulaire « Demande de prolongation au-delà de la 3ème année »

Ce formulaire doit être complété et signé par toutes les parties. Vous le transmettez ensuite au département FEDORA(par courrier ou par mail) pour avis et signature de la direction du Département. Il est facultatif en cas de soutenance avant la fin de l'année civile (31 décembre 2024)

Vous pouvez télécharger ce formulaire sur le site https://fedora.insa-lyon.fr/fr/content/reinscription

Pour les doctorants en cotutelle :

□ Certificat de scolarité précisant l'année d'inscription (1ère année, 2ème année, etc...) et attestation de paiement ou d'exonération de l'établissement partenaire pour 2024-2025.

2^{ème} phase : Inscription auprès du service de la Scolarité (DAFOARE) de l'INSA Lyon (étape 6 d'ADUM – étape établissement)

Vous pouvez effectuer votre inscription administrative auprès de la DAFORAE à partir de mi-juillet :

- 1. Après validation sur ADUM des étapes 1/6 à 5/6,
- **2.** Après vérifications, vous recevrez un mail de l'adresse « **doctorat@insa-lyon.fr** », contenant le détail de la procédure d'inscription II vous sera demandé de vous réinscrire sur le lien suivant : https://ins.insa-lyon.pc-scol.fr/, en utilisant votre numéro étudiant qui vous sera communiqué dans le mail. Ce mail vous sera envoyé à l'adresse personnelle indiquée sur ADUM. Vous pourrez régler vos frais d'inscription en ligne, par virement, chèque, et à l'agence comptable par CB.

Rappel : vous devez obligatoirement vous inscrire en Doctorat à l'INSA Lyon si votre soutenance a lieu après le 31 août 20214, mais vous êtes exonérés des droits d'inscription et non assujetti à la CVEC si votre soutenance a lieu entre le 1er septembre et le 31 décembre 2024.

Votre attestation de règlement de CVEC sera à joindre aux documents demandés lors de l'inscription sur le logiciel PEGASE.

Après vérification de l'inscription administrative et du paiement des frais de scolarité, votre inscription en D4 ou plus sera validée sur Pégase et sur ADUM. A l'issue de cette démarche, votre certificat de scolarité sera téléchargeable sur : https://mondossierweb.insa-lyon.fr/et la pastille 2024-2025 vous seront remis à la DAFORAE ou envoyés dans le cas d'une réinscription par correspondance.



Contacts

Département FEDORA

Bâtiment Direction

37 Avenue Jean Capelle 69 100 Villeurbanne

Tel: 04.72.43.85.61

Mail: fedora-doc@insa-lyon.fr

Fermeture d'été: du 28 juillet 2023 au 22 août 2023 inclus

Direction Administrative de la Formation et de l'Accompagnement des Elèves (DAFORAE)

Bâtiment Camille Claudel 8 Allée du Rhône 69 621 VILLEURBANNE Cedex

Tel: 04.72.43.85.60

Mail: doctorat@insa-lyon.fr

Service fermé au public le vendredi après-midi

Agence comptable

Bâtiment Direction – dernier étage 37 Avenue Jean Capelle 69 621 VILLEURBANNE Cedex

Service ouvert au public tous les après-midis du lundi au jeudi, et le vendredi matin



MONTANT DES DROITS UNIVERSITAIRES

Arrêté du 11 mai 2022 portant modification de l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur

	DOCTORAT	
□ Droits d'inscription		391 euros

EXONERATION DES DROITS D'INSCRIPTION

SITUATION		
□ Bourse CSC Programme UTT-INSA		
□ Cotutelle internationale : dans les cas prévus par une convention cadre spécifique entre établisseme concernés.		
□ Boursier du Gouvernement Français ou Egide, sur présentation de l'attestation précisant le statut du doctor comme boursier et exonéré		

SECURITE SOCIALE

La sécurité sociale est désormais gratuite pour tous les étudiants français et étrangers.

Si vous effectuez un séjour inférieur à 90 jours :

Vous ne relevez pas de le Sécurité Sociale française et êtes vivement encouragés à souscrire une assurance de votre pays d'origine ou une assurance française qui sera valable en France pour la totalité de votre séjour

<u>Vous vous inscrivez pour la 1ère fois dans l'enseignement supérieur en France ?</u>
Il faut vous inscrire sur le site https://etudiant-etranger.ameli.fr/

Nous vous invitons à consulter ce site : vous y trouverez tous les renseignements nécessaires pour chaque situation (salarié, EEE, hors EEE) : https://www.etudiant.gouv.fr/cid104942/la-securite-sociale.html

ANNEXE

CONTACT DES ECOLES DOCTORALES

CHIMIE	secretariat@edchimie-lyon.fr
E2M2	secretariat.E2M2@univ-lyon1.fr
EDISS	secretariat.ediss@univ-lyon1.fr
EEA	secretariat.edeea@insa-lyon.fr
INFOMATHS	infomaths@univ-lyon1.fr
MATERIAUX	yann.de-ordenana@ec-lyon.fr
MEGA	mega@insa-lyon.fr
SCIENCES SO	eva.modolo@univ-lyon2.fr